

 <b>AR Prefecture</b> 016-200079069-20240320-20240202-DE Reçu le 29/03/2024	<b>Sy. BTB</b> Syndicat Bandiat Tardoire Bonnieure
 <b>SYBTB</b> SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>

**Le 20 mars 2024 à 18H00 en la salle communale de Rivières se sont réunis les membres du Conseil Syndical, sous la présidence de Mr DECHANDON Daniel, convoqués le 13 mars 2024.**

Date de la convocation : 13/03/2024 Nombre de délégués titulaires : 37 Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 27 Pouvoirs : 1	<b>OBJET</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau des emplois et effectifs 2024.</li> </ul>
--	---

CDC Charente Limousine : Mr DUMAS Jean Luc ; Mr LEONARD Jean Pierre ; Mme MONToux Béatrice ; Mr MAES Xavier ; Mr MARJOLET Jean Louis ; Mr PALARD Philippe ; Mr POINT Pascal ; Mr TRIMOULINARD Jean Claude ;

CDC Cœur de Charente : Mme LITRE Arlette ; Mr VIROULAUD Philippe

CDC Grand Angoulême : Mr HUREAU Thierry ; Mme GROSMAN Carole

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : Mr BARDOULAT Pierre ; Mr CARETTE Pierre ; Mme COMBEAU Daniëlle ; Mr DANIEL Thierry ; Mr DECHANDON Daniel ; Mr FERSING Jacques ; Mr JOUASSIN Emmanuel ; Mme MICHENAUD Françoise ; Mr MORISSET Bernard ; Mme PRECIGOUT Brigitte ; Mr RABARDY David ; Mr ROUSSEAU Jacky ;

**Étaient présents - Suppléants** : Mr BOOCKENGOOGHE Alain ; Mme TEXIER Annie

**Étaient absent(s) excusé(s)** : Mr PUYMERAIL Aurélien ; Mr SAVY Benoit ; Mr ROBIN Rémi ; Mme DULAIS Nathalie ; Mr AZEN Bernard ; Mr BORIE Patrick ; Mr GENINI Didier ; Mr LAURIN Jacky ; Mr MANDIN Laurent ; Mr SEGUIN Philippe ; Mr VANACKERE Stéphane ; Mr JOSEPH Alain ; Mr RICHARD Christophe

**Pouvoirs attribués** : Mr RICHARD Christophe à Mr POINT Pascal

**Invités** : Mme MOREAU -Trésor Public de La Rochefoucauld en Angoumois.

**Présents Sy BTB :**

Mr ROJO-DIAZ Emmanuel – Directeur des services  
 Mme CAILLAUD Nadia – Secrétaire comptable  
 Mr VIAL Quentin – Technicien rivière

~~Secrétaire de séance : Mme COMBEAU Danielle~~  
**AR Prefecture**

**Exposé** 179069-20240320-20240202-DE

Recu le 29/03/2024

M. le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le comité syndical,  
 Vu le code général de la fonction publique.

**Résolution :**

Sur la proposition du *Président*,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité décide :

1. APPROUVE le tableau des effectifs du syndicat comme suit :

Filières	Grades	Cat	Durée Hebdomadaire du poste	Mission	Statut
<b>Technique</b>					
	Technicien principal de 1ere classe	B	35/35	Direction du syndicat	Titulaire
	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35/35	Technicien rivière et responsable de la régie	Titulaire
	Agent de Maîtrise	C	35/35	Encadrant technique de la régie et du Chantier d'insertion.	Titulaire
	Adjoint technique territorial	C	35/35	Agent d'entretien des rivières et chef d'équipe régie.	Titulaire
	Adjoint technique territorial	C	35/35	Agent d'entretien des rivières et chef d'équipe régie	Stagiaire
	Adjoint technique principal de 1ere classe	C	35/35	Agent d'entretien des rivières et chef d'équipe	Titulaire
<b>Administrative</b>					
	Adjoint administrative principal de 1er classe	C	35h00	Secrétariat, Ressources humaines ; Formation ; Référent handicap	Titulaire
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe.	C	10h00	Comptabilité, gestion et paie.	Titulaire

**POSTES OUVERTS MAIS VACANTS**

Technique					
Ouvert par AR	Prefecture				
délibération du 18-12-2017	Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe.	C	35H00	Ultérieurement occupé par l'encadrant technique.	
Ouvert par délibération du 19-09-2018	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35H00	Ultérieurement occupé par un technicien rivière.	

2. DIT d'inscrire au budget, les crédits correspondants.
3. AUTORISE le Président à signer tout document y affairant.

Le Président,  
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
 Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publié le : 2-04-2024

**Fait et délibéré**  
 A : Rivières  
 Le : 20/03/2024



**Le Président**  
 Mr Daniel DECHANDON

**La secrétaire de séance**  
 Mme Danielle COMBEAU

*Combeau*

